

ANNEXE 2

Liste des communes incluses en totalité ou partiellement dans zone de répartition des eaux du bassin de la Garonne à l'aval de Saint-Gaudens et à l'amont de Langon

Commune de	ARX	40015	Partiellement
Commune de	BAUDIGNAN	40030	Partiellement
Commune de	ESCALANS	40093	Entièrement
Commune de	GABARRET	40102	Partiellement
Commune de	HERRE	40124	Partiellement
Commune de	LUBBON	40161	Partiellement
Commune de	PARLEBOSCQ	40218	Partiellement
Commune de	RIMBEZ-ET-BAUDIETS	40242	Entièrement



Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral N° 2013-1748 en
date du 16/01/2014